

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1775**

commune (s) : Saint Fons

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1775**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Saint Fons du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010), par délibération n° 2010-1376 du conseil de Communauté du 22 mars 2010.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

La convention-cadre triennale GSUP pour la commune de Saint Fons concerne les 2 quartiers en CUCS : Arsenal Maisons Bleues Grandes Terres et des Clochettes.

Les actions engagées dans le cadre de l'amélioration de la GSUP répondent aux objectifs partagés suivants :

- le renforcement des liens entre partenaires de proximité,
- l'actualisation en continu du diagnostic partagé sur le territoire,
- l'implication des habitants dans la gestion quotidienne de leur quartier,
- la contribution des actions GSUP à l'insertion sociale et professionnelle des personnes,
- le renforcement de l'entretien et de la maintenance des logements et parties communes et des espaces extérieurs,
- le renforcement de la gestion des espaces extérieurs,
- le maintien d'une forte vigilance sur le repérage des dysfonctionnements et une meilleure réactivité des interventions,
- l'amélioration de la tranquillité et de la sécurité des personnes,
- la mise en place des conditions de gestion pérenne des espaces réaménagés,
- le développement d'espaces de proximité pour les habitants.

Pour l'année 2010, le coût global des actions est estimé à 516 150 €, avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon de 33 448 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010 détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2010 et d'attribuer une subvention pour un montant de 33 448 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2007-4407 du 15 octobre 2007, n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation GSUP de la commune de Saint Fons pour l'année 2010, telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 448 € nets de taxes au profit de la commune de Saint Fons dans le cadre de cette programmation,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Saint Fons définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 657 341 - fonction 820 - opération 1968, selon l'échéancier suivant :

- 16 724 € en 2010,
- 16 724 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.